

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 03 février 2017

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 15, votants 15.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **A l'ordre du jour :**

*Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2017 : Intervention de Nicolas LERICHE, Elaboration du PLUIH – Orientations générales du PADD, Engagement en faveur de l'utilisation du bois en construction et énergie, Questions diverses.*

### **Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2017 : Intervention de Nicolas LERICHE**

M. Nicolas Leriche présente au Conseil municipal le programme des coupes 2017. Une délibération a été prise en décembre.

Il explique que la vente des feuillus de juin a été annulée. Cependant, des lots pourront être mis en consultation en mars et en mai dans le Jura.

Plusieurs foyers d'épicéas touchés par le bostryche ont été coupés en 2016 (734 m<sup>3</sup>).

Il propose également un programme des travaux sylvicoles pour un montant de 22 650.00 € HT pour 7 parcelles sur une surface de 59.26 hectares. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **Elaboration du PLUIH – Orientations générales du PADD**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette élaboration et, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, présente au conseil municipal les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné aux articles L. 151-2 et L. 151-5 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 17/12/2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

### **Engagement en faveur de l'utilisation du bois en construction et énergie**

Sur proposition de la Fédération forêt-bois Rhône-Alpes et de l'Union Régionale des Communes forestières d'Auvergne Rhône-Alpes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération qui :

- Promeut l'utilisation du bois sous toutes ses formes, matériau et énergie vertueux et renouvelables, sources d'emplois locaux dans la filière bois des territoires,
- Engage la collectivité à étudier la solution bois matériau et énergie et à utiliser davantage de bois, notamment local, dans l'acte de construire ou comme source d'énergie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte ces propositions.

**Questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

- du projet éolien : l'ADEME et la Caisse des Dépôts participeraient au financement de l'étude de vent,
- de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères : une facture pour solder l'année 2016, du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre, sera émise par la Communauté de Communes Haut-Bugey.

La séance est levée à 23 heures 45.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le - 6 FEV. 2017

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

